



congé maternité et fin d'arrêté de la fonction publique

Par **Esma76**, le **05/01/2012** à **23:03**

Bonjour,

Je suis embauchée depuis le mois d'avril 2011 dans une structure culturelle. N'ayant pas le concours de la fonction publique territoriale nécessaire à ce poste, j'ai signé un arrêté renouvelable chaque année (jusqu'à obtention du concours).

Mon contrat sera donc renouvelé en avril 2012, jusqu'en avril 2013. À partir de septembre 2013, toute la structure sera en travaux pour une durée d'un an (voire un an et demi). La prochaine date pour passer mon concours (épreuve d'admission) sera en septembre 2013.

Est-il imprudent de tomber enceinte dans les prochains mois alors que mon poste ne sera pas forcément assuré à mon retour ? N'étant pas fonctionnaire, je ne serais pas obligatoirement "envoyée" dans un autre service en attendant la fin des travaux...

Merci par avance.
Cordialement